

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-237

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 24****ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et du tourisme	3 580 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Plan 'France Très haut débit'	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
<b>TOTAUX</b>	3 580 000	0
<b>SOLDE</b>	3 580 000	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Président de la République a lancé, le 20 octobre dernier, l'Agence France Entrepreneur dont l'objectif est de favoriser le développement économique dans les territoires les plus en difficulté.

Présidée par un entrepreneur, cette agence poursuivra les priorités suivantes : favoriser les créations d'entreprises plus pérennes et créatrices d'emploi, aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui créent de l'emploi et innover au service des territoires fragiles.

L'activité de l'agence se concentrera naturellement vers les territoires fragiles qui sont ceux qui bénéficient le moins de l'accompagnement des réseaux traditionnels de création d'entreprise.

Du point de vue financier, la constitution de cette agence reposera sur une mutualisation des moyens existants. En particulier, l'agence s'appuiera sur les réseaux d'accompagnement existants et les divers acteurs qui œuvrent pour le développement économique, en particulier les régions.

L'objet de cet amendement, est de réaliser le rapprochement, sur le programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » de la mission « Économie », des crédits budgétaires qui poursuivent ces objectifs et qui sont aujourd'hui répartis sur plusieurs missions du budget général. D'autres amendements, miroirs de celui-ci, viendront diminuer à due concurrence les crédits de ces autres programmes budgétaires.

Au-delà de ce regroupement qui est neutre au global sur le budget de l'État, le présent amendement procède également à l'ouverture de 2 M€ de moyens nouveaux qui seront alloués à l'Agence France Entrepreneur.